

Paris, le 6 décembre 2019

**3<sup>ème</sup> distribution du FIP NextStage Convictions**

*(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)*

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A (FR0010932046) du FIP NextStage Convictions, constitué en décembre 2010.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une troisième distribution d'un montant de 12,08 euros brut par part A à compter du 10 décembre 2019.**

**Pour information, nous allons liquider définitivement le Fonds et annuler les parts dans les prochaines semaines,** une fois obtenu l'approbation de l'AMF. Nous vous ferons parvenir un courrier d'information sur ce sujet ultérieurement.

Par ailleurs, suite à la cession d'une participation dont une partie du prix de vente est différée et conditionnée, nous pourrions être amenés à vous verser, postérieurement à la liquidation du fonds, un montant complémentaire qui ne saurait excéder 2 euros par part.

Pour mémoire, une première distribution de 120 euros brut par part A a été réalisée le 25 avril 2018, puis une deuxième distribution a été faite le 4 mars 2019 pour 9,98 euros brut par part A, soit un total de 129,98% de votre investissement initial hors droits d'entrée.

Avec cette troisième distribution **la performance du FIP NextStage Convictions** (hors avantage fiscal à la souscription d'un montant 25% de l'IR) s'établit à **+42,06% depuis l'origine.**



**NextStage**AM

La distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Fidèlement,

**Grégoire SENTILHES**  
Président